

Question posée pour l'évaluation du projet Rabaska à Lévis:

La norme d'inflammabilité située entre 5 et 15 % a déjà été remise en question. Le Department of Transportation américain a soutenu que la concentration de 2,5 % pourrait donner lieu à une inflammabilité. La norme avait été retenue par TransCanada Pipelines dans son projet de Pointe-de-la-Martinière en 1979 (Rapport du BAPE, 1980, p. 75-76). Cette norme n'a pas été retenue dans la formulation des normes actuelles. Qu'en est-il de cette concentration, qui pourrait se constater dans des poches de gaz, par exemple? Cette concentration porte bien entendu plus loin les distances auxquelles les populations seraient exposées à un danger. Elles seraient doublées selon le porte-parole de TCPL en 1980.